

The Project Gutenberg eBook of Conversion des Sauvages qui ont esté baptizés en la Nouvelle France, cette année 1610

This ebook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this ebook or online at www.gutenberg.org. If you are not located in the United States, you'll have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

Title: Conversion des Sauvages qui ont esté baptizés en la Nouvelle France, cette année 1610

Author: Marc Lescarbot

Release date: April 27, 2007 [eBook #21221]

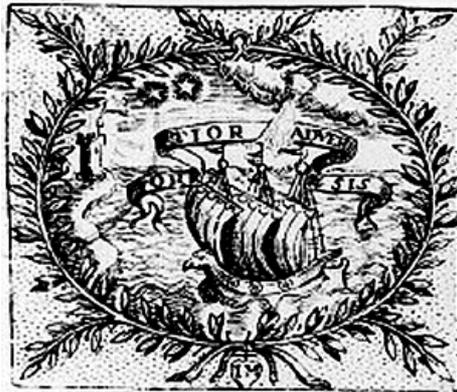
Language: French

Credits: Produced by Régnald Lévesque

*** START OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK CONVERSION DES SAUVAGES QUI ONT ESTÉ BAPTIZÉS EN LA NOUVELLE FRANCE, CETTE ANNÉE 1610 ***

CONVERSION
DES SAUVAGES
QUI ONT ESTÉ BAPTIZÉS
EN LA NOUVELLE FRANCE,
cette année 1610.

AVEC UN BREF RECIT
du voyage du Sieur
DE POUTRINCOURT.



A PARIS

Chez Jean Millot, tenant sa boutique sur
les degrez de la grand'Salle du Palais.

Avec Privilege du Roy.



A LA ROYNE

MADAME,

Dieu m'ayant fait naitre amateur de ma nation & zelateur de sa gloire, je ne puis moins, que de luy faire part de ce qui la touche, & qui sans doute l'époinçonnera quand elle entendra que le nom de Jesus-Christ est annoncé es terres d'outre mer qui portent le nom de France. Mais particulièrement cela regarde vôtre Majesté, laquelle sur ces nouvelles a eu un temoignage du grand contentement qu'elle en avoit. La chrétienté doit ceci au courage & à la pieté du Sieur de Poutrincourt, qui ne peut vivre oisif parmi la tranquillité en laquelle nous vivons par le benefice du feu Roy vôtre Epoux. Mais (Madame) si vous desirez bien-tot voir cet oeuvre avancé, il faut que vous y mettiez la main. Donnez luy des ailes pour voler sur les eaux, & penetrer si avant dans les terres de delà, que jusques à l'extremité où l'Occident se joint à l'Orient, tout lieu retentisse du nom de la France. Je sçay qu'il ne manque de volonté & fidelité au service du Roy et de vôtre Majesté, pour faire (apres ce qui est de Dieu) que vous soyés obei par tout le monde. Et pour mon regard en tout ce que j'ay jamais travaillé, je me suis efforcé de bien meriter du Roy & du public, ausquels j'ai dedié mes labeurs. S'il m'en arrive quelque fruit, je le dedieray volontiers, & tout ce que Dieu m'a donné d'industrie, à l'accroissement de cette entreprise & à ce qui regardera le bien de vôtre service. Cependant ayez (MADAME) agreable ce petit discours evangelique (c'est à dire portant bonnes nouvelles) que publie à la France souz vôtre bon plaisir,

MADAME,

De vôtre Majesté

Le tres-humble, tres-obéissant,
& tres-fidele serviteur & sujet
MARC LESCARBOT.

Extrait du Privilege du Roy.

PAR grace & privilege du Roy, il est permis à Jean Millot Marchant Libraire en la ville de Paris, d'imprimer, ou faire imprimer, vendre & distribuer par tout nostre Royaume tant de fois qu'il luy plaira, en telle forme ou caractere que bon luy semblera, un livre intitulé LA CONVERSION DES SAUVAGES composé par MARC LESCARBOT Advocat en la Cour de Parlement. Et ce jusques au temps & terme de six ans finis & accomplis, à compter du jour que le dit livre sera achevé d'imprimer. Pendant lequel temps defences sont faictes à tous Imprimeurs, Libraires, & autres de quelque estat, qualité, ou conditions qu'ils soient, de non imprimer, vendre, contrefaire, ou alterer le dit livre, ou aucune partie d'iceluy, sur peine de confiscation des exemplaires, & de quinze cens livres d'amende applicable moitié à nous, & moitié aux pauvres de l'hotel Dieu de cette ville de Paris, & despens dommages, & interests dudit exposant: Nonobstant toute clameur de Haro, Charte, Normande, Privileges, Lettres ou autres appellations & oppositions formées à ce contraire faictes ou à faire. Donné à Paris le neufiesme jour de Septembre l'an de grace 1610. Et de nostre regne le premier.

Par le Roy en son Conseil.

Signé, BRIGARD.



LA CONVERSION DES Sauvages qui ont esté baptisez en la Nouvelle-France, cette année 1610.



A parole immuable de nôtre Sauveur Jesus-Christ nous temoigne par l'orne de saint Matthieu que *L'Evangile du royaume des cieus sera annoncé par tout le monde, pour estre en temoignage à toutes nations, avant que la consommation vienne*. Nous sçavons par les histoires que la voix des Apôtres eclaté par tout le monde de deça dés il y a plusieurs siecles passez, quoy qu'aujourd'hui les royaumes Chrétiens en soient la moindre partie. Mais quant au nouveau monde decouvert depuis environ six-vingts ans, nous n'avons aucun vestige que la parole de Dieu y ait onques esté annoncée avant ces derniers temps, si ce n'est que nous voulions adjoûter quelque foy à ce que Jehan de Leri rapporte, que comme il racontoit un jour aux Bresiliens les grandes merveilles de Dieu en la creation du monde, & mysteres de nôtre redemption, un vieillart lui dit qu'il avoit oui dire à son grand pere qu'autrefois un homme barbu (or les Bresiliens ne le sont point) estoit venu vers eux, & leur avoit dit choses semblables: mais qu'on ne le voulut point écouter, & depuis s'estoient entre-tuez & mangez les uns les autres. Quant aux autres nations dela quelques uns ont bien quelque sourde nouvelle du deluge, & de l'immortalité des ames, ensemble de la beatitude des bien-vivans apres cette vie, mais ils peuvent avoir retenu cette obscure doctrine de main en main par tradition depuis le cataclisme universel qui avint au temps de Noé. Reste donc à déplorer la miserable condition de ces peuples qui occupent une terre si grande, que le monde de deça ne vient en comparaison avec elle, si nous comprenons la terre qui est outre le détroit de Magellan dite, *Terra del fugo*, tant en son étenduë vers la Chine, & le Japan, que vers la Nouvelle Guinée: comme aussi celle qui est outre la grande riviere de Canada, qui s'estend vers l'Orient & est baignée de la grande mer Occidentale. Toutes lesquelles contrées sont en une miserable ignorance, & n'y a point d'apparence qu'elles aient onques eu le vent de l'Evangile, sinon qu'en ce dernier siecle l'Hespagnol parmi la cruauté & l'avarice y a apporté quelque lumiere de la religion Chrétienne. Mais cela est su peu de chose, qu'on n'en peut pas faire si grand estat qu'il pourroit sembler, d'autant que par la confession même de ceux qui en ont écrit les histoires ils ont preque tué tous les naturels du païs, & en fait nombre un certain historien, de plus de vingt millions, dés il y a soixante ans. L'Anglois depuis vingt-cinq ans a pris pié en une terre qui git entre la Floride, & le païs des Armouchiquois, laquelle terre a esté appelée Virginie, en l'honneur de la défunte Royne d'Angleterre. Mais cette nation fait ses affaires si secretement, que peu de gens en sçavent de nouvelles certaines. Peu apres que j'eu publié mon Histoire de la Nouvelle France on fit un embarquement de huit cens hommes pour y envoyer. Il n'est point mention qu'ils se soient lavé les mains au sang de ces peuples. En quoy ils ne sont ni à louer, ni à blamer: car il n'y a aucune loy, ni aucun pretexte, qui permette de tuer qui que ce soit, & même ceux des biens desquelz nous nous emparons. Mais ils sont à priser s'ils montrent à ces pauvres ignorans le chemin de salut par la vraye & non fardée doctrine Evangelique. Quant à nos François je me suis allez plain en madite Histoire de la poltronnerie du temps d'aujourd'huy, & du peu de zele que nous avons soit à redresser ces pauvres errans, soit à faire que le nom de Dieu soit coneu exalté & glorifié en ces terres d'outre-mer, où jamais il ne le fut. Et toutefois nous voulons que cela porte le nom de France, nom tant auguste & venerable, que nous ne pouvons sans honte nous glorifier d'une France que n'est point Chrétienne. Je sçay qu'il ne manque pas de gens de bonne volonté pour y aller. Mais pourquoy l'Eglise, qui possede tant de biens; mais pourquoy les Grands, qui font tant de depenses superflues, ne financent-ils quelque chose pour l'execution d'un si saint oeuvre? Deux Gentils-hommes pleins de courage en ces derniers temps se sont trouvez zelés à ceci. Les Sieurs de Monts, & de Poutrincourt, lesquels à leurs dépens se sont enervés, & ont fait plus que leurs forces ne pouvoient porter. L'un et l'autre ont continué jusques à présent leurs voyages. Mais l'un a esté deceu par deux fois, & est tombé en grand interest pour s'estre rendu trop credule aux paroles de quelques uns. Or d'autant que les dernieres nouvelles que nous avons de nôtre Nouvelle-France viennent de la part du Sieur de Poutrincourt, nous dirons ici ce qui est de son fait: & avois juste sujet d'exalter son courage, entant que ne pouvant vivre parmi la tourbe des hommes oisifs, dont nous nous n'abondons que trop; & voyant nôtre France comme languir au repos d'un calme ennuieux aux hommes de travail: apres avoir en mille occasion fait preuve de sa valeur depuis vingt quatre ans en ça; il a voulu coroner ses labours vrayement Herculéens par la cause de Dieu, pour laquelle il employe ses moyens & ses forces, & va hazardant sa vie pour accroitre le nombre des citoyens des cieus, & amener à la bergerie de Jesus-Christ nôtre souverain Pasteur, les brebis egarées, lesquelles il seroit bien-seant aux Prelats de l'Eglise d'aller recueillir (du moins contribuer à cet effect) puis qu'ils en ont le moyen.

Mais avec combien de travaux s'est-il employé jusques ici à cela? Voici la troisieme fois qu'il passe le grand Ocean pour parvenir à ce but. La premiere année se passa avec le sieur de Monts à chercher une demeure propre & un port assurez pour la retraite des vaisseaux & des hommes. Ce qui ne succeda pas bien. La seconde année fut employée à la mesme chose; & lors il estoit en France. En la troisieme nous fimes epreuve de la terre, laquelle nous rendit abondamment le fruit de nôtre culture: Cette année icy voyant par une mauvaïse experience que les hommes sont trompeurs, il ne s'est plus voulu attendre à autre qu'à luy-même, & s'est mis en mer le 26 Février, ayant eu temps fort contraire en sa navigation, laquelle a esté plus longue dont j'aye jamais ouï parler. Certes la nôtre nous fut fort ennuïeuse il y a trois ans, ayant est vagabons l'espace de deux mois & demi sur la mer avant qu'arriver au Port Royal. Mais en cette-ci ils ont esté trois mois entiers. De sorte qu'un indiscret se seroit mutiné jusques à faire de mauvaises conspirations: toutesfois la benignité du dit Sieur de Poutrincourt & le respect du lieu où il demuroit, à Paris, lui ont servi de bouclier pour luy garantir la vie. La premiere côte où territ iceluy Sieur de Poutrincourt fut au port au Mouton. De là parmi les brouillars qui sont fort frequens le long de l'Eté en cette mer, il se trouva en quelques perils, principalement vers le Cap de Sable, où son vaisseau pensa toucher sur les brisans. Depuis voulant gagner le Port Royal, il fut porté par la violence des vents quarante lieuës par-dela, c'est à sçavoir à la riviere de Norombega tant celebrée & fabuleusement décrite par les Geographes & Historiens, ainsi que j'ay monstré en madite Histoire, là où se pourra voir cette navigation par la Table géographique que j'y ai mise. De-là il vint à la riviere saint Jehan qui est vis à vis du Port Royal pardela la Bay Française, où il trouva un navire de S. Malo, qui troquoit avec les Sauvages du païs. Et là il eut plainte d'un Capitaine Sauvage qu'un dudit navire lui avoit ravi sa femme, & en abusoit dont ledit Sieur fut informer, & print celui là prisonnier, & le navire aussi. Mais il laissa aller ledit navire & les matelots se contentant de garder la malfaiteur: lequel neantmoins s'evada dans une chaloupe & se retira avec les Sauvages, les detournant de l'amitié des François, comme nous dirons ci-apres. En fin arrivés audit Port Royal il ne se peut dire avec combien de joye ces pauvres peuples receurent ledit Sieur & sa compagnie. Et de verité le sujet de cette joye estoit d'autant plus grand qu'ils n'avoient plus d'esperance de voir les François habiter aupres d'eux, desquels ils avoient senti les courtoisies lors que nous y estions, dont se voyans privés, aussi pleuroient-ils à chaudes larmes quand nous partimes de là il y a trois ans. En ce Port Royal est la demeure dudict sieur de Poutrincourt, le plus beau sejour que Dieu ait formé sur la terre, reparable d'un rang de 12 ou 15 lieuës de montagnes du côté du Nort, sur lesquelles bat le Soleil tout le jour: & de cotaux au côté du Su, ou Midi: lequel au reste peut contenir vingt mille vaisseaux en assurance, ayant vingt brasses de profond à son entrée, une lieuë & demi de large, & quatre de long jusques à une ile qui a une lieuë Française de circuit: dans lequel j'ay veu quelquefois à l'aise noüer une moyenne Baleine, qui venoit avec le flot à huict heures au matin par chacun jour. Au reste dans ce port se peche en la saison grande quantité de harens, d'eplans (ou eperlans) sardines, bars, moruës, loups-marins, & autres poissons: & quant aux coquillages on y recueille force houmars, crappes, palourdes, coques, moules, escargots & chataignes de mer. Mais qui voudra aller au dessus du flot de la mer il pechera en la riviere force esturgeons & saumons, à la deffaicte desquels il y a un singulier plaisir. Or pour reprendre nôtre fil, le Sieur de Poutrincourt arrivé là a trouvé ses batimens tout entiers sans que les Sauvages (ainsi a-on appellé ces peuples là jusques à maintenant) y eussent touché en aucune façon, ny même aux meubles qu'on y avoit laissé. Et soucieux de leurs vieux amis ils demandoient comme un chacun d'eux se portoit, les nommant particulierement par leurs noms communs, & demandans pourquoy tels & tels n'y estoient retournez. Ceci demontre une grande debonnaireté en ce peuple, lequel aussi ayant en nous reconnu toute humanité, ne nous fuit point, comme il fait l'Hespagnol en tout ce grand monde nouveau. Et consequemment par une douceur & courtoisie, qui leur est aussi familiere qu'à nous, il est aisé de les faire plier à tout ce que l'on voudra, & particulierement pour ce qui touche le point de la Religion, de laquelle nous leur avions baillé de bonnes impressions lors que nous estions aupres d'eux, & ne desiroient pas mieux que de se ranger souz la banniere de Jesus-Christ: à quoy ils eussent esté receuz dès lors, si nous eussions eu un pié ferme en la terre. Mais comme nous pensions continuer, avint que le sieur de Monts ne pouvant plus fournir à la depense, & le Roy ne l'assistant point, il fut contraint de revoquer tous ceux qui estoient pardela, lesquels n'avoient porté les choses necessaires à une plus longue demeure. Ainsi c'eust esté temerité & folie de conferer le baptême à ceux qu'il eust fallu par apres abandonner, & leur donner sujet de retourner à leur vomissement. Mais maintenant que c'est à bon escient, & que ledit sieur de Poutrincourt fait pardela sa demeure actuelle, il est loisible de leur imprimer le caractere Chrétien sur le front & en l'ame, apres les avoir instruit és principaux articles de nôtre Foy. Ce qu'a eu soin de faire ledit Sieur, sachant ce que dit l'Apôtre, que *celuy qui s'approche de Dieu doit croire que Dieu est*: & apres cette croyance, peu à peu on vient aux choses qui sont plus éloignées du sens commun, comme de croire que d'un rien Dieu ait fait toutes choses, qu'il se soit fait homme, qu'il soit nay d'une Vierge, qu'il ait voulu mourir pour l'homme, &c. Et d'autant que les hommes Ecclesiastiques qui ont esté portés pardela ne sont encore instruits en la langue de ces peuples, le dit Sieur a pris la peine de les instruire & les faire instruire par l'organe de son fils ainé jeune Gentilhomme qui entend & parle fort bien ladite langue, & qui semble estre né pour leur ouvrir le chemin des cieux. Les hommes qui sont au Port Royal, & terres adjacentes tirant vers la Terre-neuve, s'appellent Souriquois, & ont leur langue propre. Mais passée le Baye Française, qui a environ 40 lieuës de profond dans les terres, & 10 ou 12 lieuës de large, les hommes de l'autre part s'appellent Etechemins, & plus loin sont les Armouchiquois peuple distingué de langage de ceux-ci, & lequel est heureux en quantité de belles vignes & gros raisins, s'il sçavoit conoitre l'utilité de ce fruit, lequel (ainsi que nos vieux Gaullois) il pense estre poison. Il a aussi de la chanve excellente que la nature lui donne, laquelle en beauté & bonté passe de beaucoup la nôtre: & outre ce le Sassafras, force chenes, noyers, pruniers, chataigniers, & autres fruits qui ne sont venus à notre conoissance. Quant au Port

Royal je veux confesser qu'il n'y a pas tant de fruits: & neantmoins la terre y est plantureuse pour y esperer tout ce que la France Gaulloise nous produit. Tous ces peuples se gouvernent par Capitaines qu'ils appellent Sagamos, mot qui est pris és Indes Orientales en même signification, ainsi que j'ay leu en l'histoire de Maffeus, & lequel j'estime venir du mot Hebrieu *Sagan*, qui signifie Grand Prince, selon Rabbi David, & quelquefois celui qui tient le second lieu apres le souverain Pontife. En la version ordinaire de la Bible il est pris pour le Magistrat & neantmoins là même les interpretes Hebrieux le tournent Prince. Et de fait nous lisons dans Berose que Noé fut appellé Saga tant pour ce qu'il estoit grand Prince que pour ce qu'il avoit enseigné la Theologie, & les ceremonies du service divin avec beaucoup de secrets des choses natureles, aux Scytes Armeniens, que les anciens Cosmographes appellerent Sages du nom de Noé. Et paraventure pour cette même consideration ont est appellés nos Tectosages, qui sont les Tolosains. Car ce bon pere restaurateur du monde vint en Italie, & envoya repeupler les Gaules apres le Deluge, donnant son nom de Gaullois (car Xenophon dit qu'il fut aussi appellé de ce nom) à ceux qu'il y envoya, par ce qu'il avoit esté echappé des eaux. Et n'est pas inconvenient que lui-même n'ait imposé le nom aux Tectosages. Revenons à nôtre mot de Sagamos lequel est le tiltre d'honneur des Capitaines en ces Terres neuves dont nous parlons. Au port Royal le Capitaine, ou Sagamos dudit lieu s'appelle en son nom Membertou. Il est âgé de cent ans pour le moins, & peut naturellement vivre encore plus de cinquante. Il a sous soy plusieurs familles, ausquelles il commande, non point avec tant d'autorité que fait nôtre Roy sur ses sujets, mais pour haranguer, donner conseil, marcher à la guerre, faire raison à celui qui reçoit quelque injure, & choses semblables. Il ne met point d'impost sur le peuple. Mais s'il y a de la chasse il en a la part sans qu'il soit tenu d'y aller. Vray est qu'on lui fait quelquefois des presens de peaux de Castors, ou autre chose, quand il est employé pour la guerison de quelque malade, ou pour interroger son dæmon (qu'il appelle *Aoutem*) afin d'avoir nouvelle de quelque chose future, ou absente: car chaque village, ou compagnie de Sauvages, ayant un *Aoutmoin*, c'est à dire Devin, qui fait cet office, Membertou est celui qui de grande ancienneté à pratiqué cela entre ceux parmi lesquels il a conversé. Si bien qu'il est en credit pardessus tous les autres Sagamos du país, aiant dés sa jeunesse esté grand Capitaine, & parmi cela exercé l'office de Devin & de Medecin, qui sont les trois choses plus efficaces à obliger les hommes, & à se rendre necessaire en ceste vie humaine. Or ce Membertou aujourd'huy par la grace de Dieu est Chrétien avec toute sa famille, aiant esté baptisé, & vingt autres apres lui, le jour saint Jehan dernier 24 Juin. J'en ay lettres dudit Sieur de Poutrincourt en datte du unzieme jour de Juillet ensuivant. Ledit Membertou a esté nommé du nom de nôtre feu bon Roy HENRY III & son fils ainé du nom de Monseigneur le Dauphin aujourd'huy nôtre Roy LOUIS XIII que Dieu benie. Et ainsi consequemment la femme de Membertou a esté nommée MARIE du nom de la Royne Regente, & à sa fille a esté imposé le nom de la Royne MARGUERITE. Le second fils de Membertou dit Auctaudin fut nommé PAUL du nom de nôtre saint Pere le Pape de Rome. La fille du susdict Louis eut nom CHRISTINE en l'honneur de Madame la soeur ainée du Roy. Et consequemment à chacun fut imposé le nom de quelque illustre, ou notable personnage de delà. Plusieurs autres Sauvages estoient lors allez cabanner ailleurs (comme c'est leur coutume de se disperser par bendes quand l'esté est venu) lors de ces solennitez de regeneration Chrétienne, lesquels nous estimons estre aujourd'huy enrollés en la famille de Dieu par le même lavement du saint bapteme. Mais le diable, qui jamais ne dort, en ceste occurence ici a témoigné la jalousie qu'il avoit du salut annoncé à ce peuple, & de voir que le nom de Dieu fust glorifié en cette terre: ayant suscité un mauvais François, non François, mais Turc: non Turc, mais Athée, pour detourner du sentier du salut plusieurs Sauvages, qui estoient Chrétiens en leur ame & de volonté dés il y a trois ans: entre autres un Sagamos nommé Chkoudun homme de grand credit, duquel j'ay fait honorable mention en mon Histoire de La Nouvelle-France, par ce que je j'ay veu sur tous autres aymer les François, & qu'il admiroit nos inventions au pris de leur ignorance: mêmes que s'estant quelquefois trouvé aux remontrances Chrétiennes qui se faisoient par-delà à noz François par chacun Dimanche, il s'y rendoit attentif, encores qu'il n'y entendist rien: & davantage avoit pendu devant sa poitrine le signe de la Croix, lequel il faisoit aussi porter à ses domestics & avoit à nôtre imitation planté une grande Croix en la place de son village dit *Oigoudi*, sur le port de la riviere saint Jehan, à dix lieuës du port Royal. Or cet homme avec les autres, a esté détourné d'estre Chrétien par l'avarice maudite de ce mauvais François que j'ay touché ci dessus, lequel je ne veux nommer pour cette heure pour l'amour & reverence que je porte à son pere mais avec protestation de l'eterniser s'il ne s'amende. Celui-là di-je, pour arracher quelques Castors de ce Sagamos Chkoudun, l'alla en Juin dernier suborner, pares s'estre evadé des mains dudit Sieur de Poutrincourt, disant que tout ce qu'icelui Poutrincourt leur disoit de Dieu n'estoit rien qui vaille, qu'il ne le falloit point croire, & que c'estoit un abuseur, & qu'il les feroit mourir pour avoir leurs Castors. Je laisse beaucoup de mechans discours qu'il peut avoir adjouté à cela. S'il estoit de la Religion de ceux qui se disent Reformez je l'excuserait aucunement: mais il montre bien qu'il n'est ni de l'une, ni de l'autre. Ce Sagamos pouvoit estant Chrétien en rendre bon nombre semblables à lui, à son imitation. Mais je veux esperer, ou plustot croire pour certain qu'il ne demeurera plus gueres long temps en cet erreur, & que ledit Sieur aura trouvé moyen de l'attirer (avec beaucoup d'autres) pres de soy, pour luy imprimer derechef les vives persuasions dont il lui avoit autrefois touché l'ame en ma presence. Car l'esprit de Dieu est puissant pour faire tomber sur ce champ une nouvelle rousée, qui fera regermer ce que la grele a desseché & abattu. Dieu vueille par sa grace conduire le tout en sorte que la chose reüssisse à sa gloire & à l'edification de ce peuple, pour lequel tous Chrétiens doivent faire continuelles prieres à sa divine bonté, à ce qu'il lui plaise confirmer & avancer l'oeuvre qu'il lui a pleu susciter en ce temps pour l'exaltation de son nom, & le salut de ses creatures.

Il y a pardela des hommes d'Eglise de bon sçavoir que le seul zele de la Religion y a porté, lesquels ne manqueront de faire tout ce que la pieté requerra en ce regard. Or quant à present il

n'est pas besoin de ces Docteurs sublimes qui peuvent estre plus utiles pardeça à combattre les vices & les heresies. Joint qu'il y a certaine sorte de gens desquels on ne se peut pas bien asseurer faisans métier de censurer tout ce qui ne vient à leurs maximes, & voulans commander par tout. Il suffit d'estre veillé au dehors sans avoir de ces epilogueurs qui considerent tous les mouvemens de vôtre corps & de vôtre coeur pour en faire registres, desquels les plus grands Roys même ne se peuvent defendre. Et puis, que serviroient pardela tant de grans de cette sorte, quant à present, si ce n'est qu'ils voulussent s'addonner à la culture de la terre? Car ce n'est pas tout que d'aller là. Il faut considerer ce que l'on y fera y estant arrivé. Pour ce qui est de la demeure du Sieur de Poutrincourt, il s'est fourni au depart de ce qui lui estoit necessaire. Mais s'il prenoit envie à quelques gens de bien d'y avancer l'Evangile, je seroy d'avis qu'ils fissent cinq ou six bendes, avec chacun un navire bien équipé, & qu'ils allassent planter des colonies en diverses places de ces quartiers là, comme à Tadoussac, Gachepé, Campseau, La Héve, Ougoudi, Sainte Croix, Pemptegoet, Kinibeki, & autres endroits où sont les assemblées de Sauvages, lesquels il faut que le temps ameine à la Religion Chrétienne si ce n'est qu'un grand Pere de famille tel que le Roy en vueille avoir la gloire totale, & face habiter ces lieux. Car d'y penser vivre à leur mode j'estime cela estre hors de nôtre pouvoir. Et pour le montrer, leur façon de vivre est telle, que depuis la premiere terre (qui est la Terre-neuve) jusques aux Armouchiquois, qui sont pres de trois cens lieuës, les hommes vivent vagabons, sans labourage, n'estans jamais plus de cinq ou six semaines en un lieu. Pline a fait mention de certains peuples dits Ichtyophages, c'est à dire Mangeurs de poissons, vivans de cela. Ceux ci sont tout de même les trois parts de l'année. Car venant le Printemps ils se divisent par troupes sur les rives de mer jusques à l'Hiver, lequel venant, par ce que le poisson se retire au fond des grandes eaux salées, ilz cherchent les lacs & ombres des bois, où ilz pechent les Castors, dont ilz vivent, & d'autres chasses, comme Ellan, Caribous, Cerfs, & autres animaux moindres que ceux-là. Et neantmoins quelquefois en eté même ilz ne saisent point de chasser; & d'ailleurs ont infinie quantité d'oyseaux en certaines iles és mois de May, Juin, Juillet & Aoust. Quant à leur coucher, une peau etendue sur la terre leur sert de matelas. Et en cela n'avons dequoy nous mocquer d'eux, par ce que noz vieuz peres Guallois en faisoient de même, & dinoient aussi sur des peaux de chiens & de loups, si Diodore & Strabon disent vray. Mais quant au país des Armouchiquois & Iroquois, il y a plus grande moisson à faire pour ceux qui sont poussez d'un zele religieux, par ce que le peuple y est beaucoup plus frequent, & cultive la terre, de laquelle il retire un grand soulagement de vie. Vray est qu'il n'entendent pas bien la façon de faire le pain, n'ayant les inventions des moulins, ni du levain, ni des fours; ains broye son blé en certaine façon de mortiers' & l'empâte au mieux qu'il peut pour le faire cuire entre deux pierres echauffées au feu: ou bien rotit ledit blé en epic sur la braise, ainsi que faisoient les vieux Romains, au dire de Pline. Depuis on trouva le moyen de faire des gateaux souz la cendre: & depuis encore les boulangers trouverent la façon des fours. Or ces peuples cultivans la terre sont arretés, ce que les autres ne sont point, n'ayans rien de propre, tels qu'estoient les Allemens au temps de Tacite, lequel a décrit leurs anciennes façons de vivre. Plus avant dans les terres au dessus des Armouchiquois sont les Iroquois peuples aussi arretés, par ce qu'ilz cultivent la terre, d'où ils recueillent du blé mahis (ou Sarazin) dés fèves, des bonnes racines, & bref tout ce que nous avons dit du pays desdits Armouchiquois, voire encore plus, car par nécessité ilz vivent de la terre, estans loin de la mer. Neantmoins ils ont un grand lac d'etendue merveilleuse, comme d'environ 60 lieuës, à lentour duquel ils sont cabannés. Dans ledit lac il y a des iles belles & grandes, habitées desdits Iroquois, qui sont un grand peuple, & plus on va avant dans les terres plus on les trouve habitées: si bien que (s'il faut croire les Hespagnols) au pays dit le Nouveau Mexique bien loin pardela lesdits Iroquois, en tirant au Suroïst, il y a des villes baties, & des maisons à trois & quatre etages: même du bestial privé: d'où ils ont appelé une certaine riviere *Rio d las vaccas*, la riviere des Vaches, pour y avoir veu en grand nombre paturer le long de la riviere. Et est ce pays directement au Nort à plus de cinq cens lieuës du vieil Mexique, avoisinant, comme je croy, l'extremité du grand lac de la riviere de Canada, lequel (selon le rapport des Sauvages) a trente journées de long. Je croiroy que des hommes robustes & bien composés pourroient vivre parmi ces peuples là, & faire grand fruit à l'avancement de la Religion Chrétienne. Mais quant aux Souriquois, & Etechemins, qui sont vagabons & divisés, il les faut assembler par la culture de la terre, & obliger par ce moyen à demeurer en un lieu. Car quiconque a pris la peine de cultiver une terre il ne la quitte point aisement. Il combat pour la conserver de tout son courage. Mais je trouve ce dessein de longue execution si nous n'y allons d'autre zele, & si un Roy ou riche Prince ne prent cette cause en main, laquelle certes est digne d'un royaume tres-Chrétien.

On a jadis fait tant de depenses & pertes d'hommes à la reconquete de la Palestine, à quoy on a peu prouffité: & aujourd'hui à peu de frais on pourroit faire des merveilles, & acquerir infinis peuples à Dieu sans coup ferir: & nous sommes touchés d'une se ne sçay quelle lethargie en ce qui est du zele religieux qui bruloit nos peres anciennement. Si on n'esperoit aucun fruit temporel en ceci je pardonnerois à l'imbecillité humaine. Mais Il y a de si certaines esperances d'une bonne usure, qu'elles ferment la bouche à tous les ennemis de ce pays là, lesquels la decrient afin de ne perdre la traite des Castors & autres pelleteries dont il vivent, et sans cela mourroyent de faim, ou ne sçauroient à quoy s'employer. Que s'il plaisoit au Roy, & à la Royne Regente sa mere, en laquelle Dieu a allumé un brasier de pieté, prendre goust à ceci (comme certes elle a fait au rapport de la Conversion des Sauvages baptizés par le soin du Sieur de Poutrincourt) & laisser quelque memoire d'elle, ou plustot s'asseurer de la beatitude des cieux par cette action qui est toute de Dieu, on ne peut dire quelle gloire à l'avenir ce lui seroit d'estre la premiere qui auroit planté l'Evangile en de si grandes terres, qui (par maniere de dire) n'ont point de bornes. Si Helene mere de l'Empereur Constantin eust trouvé tant de sujet de bien-faire, elle eust beaucoup mieux aymé edifier à Dieu des temples vivans que tant d'edifices de marbre dont elle a rempli la terre sainte. Et au bout l'esperance de la remuneration temporelle n'en est

point vaine. Car d'un part le Sieur de Poutrincourt demeure toujours serviteur du Roy en la terre que sa Majesté luy a octroyée: en laquelle il feroit le rendez-vous & support de tant de vaisseaux qui vont tous les ans aux Terres neuves, où ilz recoivent mille incommodités, & en perit grand nombre, comme nous avons veu & oui dire. D'ailleurs penetrant dans les terres, nous pourrions nous rendre familier le chemin de la Chine & des Molucques par un climat & parallele tempéré, en faisant quelques stations ou demeures au Sud de la grande riviere de Canada, puis aux lacs qui sont plus outre, le dernier desquels n'est pas loin de la grande mer Occidentale, par laquelle les Hespagnols vont aujourd'hui en l'orient. Ou bien on pouroit faire la même entreprise par la riviere de Saguenay, outre laquelle les Sauvages rapportent qu'il y a une mer dont ilz n'ont vu le bout, qui est sans doute ce passage par le Nort, lequel en vain l'on a tant recherché. De sorte que nous aurions des épices, & autres drogues sans les mendier desdits Hespagnols, & demeureroit és mains du Roy le prouffit qu'il tire de nous sur ces denrées: Laissant à part l'utilité des cuirs, paturages, pecheries, & autres biens. Mais il faut semer avant que recueillir. Par ces exercices on occuperait beaucoup de jeunesse François, dont une partie languit ou de pauvreté, ou d'oisiveté: ou vont aux provinces étrangères enseigner les metiers qui nous estoient jadis propres et particuliers, au moyen dequoy la France estoit remplie de biens, ou lieu qu'aujourd'hui une longue paix ne l'a encore peu remettre en son premier lustre, tant pour la raison que dessus, que pour le nombre de gens oisifs, & mendiens valides & volontaires que le public nourrit. Entre lesquelles incommodités on pourroit mettre encore le mal de la chiquanerie qui mange nostre nation, dont elle a esté blamée de tout temps. A quoy seroit aucunement obvié par les frequentes navigations: estant ainsi qu'une partie de ceux qui plaident auroient plustot fait de conquister nouvelle terre, demeurans en l'obeissance du Roy que de poursuivre ce qu'ilz debattent avec tant de ruines, longueurs, sollicitudes & travaux. Et en ce je repute heureux tous ces pauvres peuples que je deplore ici. Car la blafarde Envie ne les amaigrit point ilz ne ressentent point les inhumanités d'un qui sert Dieu en torticoli, pour souz cette couleur tourmenter les hommes, ilz ne sont point sujets au calcul de ceux qui manquans de vertu & de bonté s'affublent d'un faux pretexte de pieté pour nourrir leur ambition. S'ilz ne connoissent point Dieu, au moins ne le blasphement ilz point, comme font la plupart des Chrétiens. Ilz ne sçavent que c'est d'empoisonner, ni de corrompre la chasteté par artifice diabolique. Il n'y a point de pauvres, ny de mendiens entre eux. Tous sont riches, entant que tous travaillent & vivent. Mais entre nous il va bien autrement. Car il y en a plus de la moitié qui vit du labour d'autrui, ne faisant aucun metier qui soit necessaire à la vie humaine. Que si ce païs là estoit établi, tel y a qui n'ose faire icy ce qu'il feroit là. Il n'ose point icy estre bucheron, laboureur, vigneron, etc. par ce que son pere est chiquaneur, barbier, apothicaire &c. Et là il oublieroit toutes ces apprehensions de reproche & prendroit plaisir à cultiver la terre, ayant beaucoup de compagnons d'aussi bonne maison que lui. Et cultiver la terre c'est le metier le plus innocent, & plus certain, exercice de ceux de qui nous sommes tous descendus, & de ces braves Capitaines Romains qui sçavoient domter & ne point estre domtés. Mais depuis que la pompe & la malice se sont introduits parmi les hommes, ce qui estoit vertu a tourné en reproche, & les fainéans sont venus en estime. Or laissons ces gens là, & revenons au Sieur de Poutrincourt, ains plustot à vous, Ô Royne Tres Chrétienne, la plus grande et la plus chérie des cieux que l'oeil du monde voye en la ronde qu'il fait chaque jour alentour de cet univers. Vous qui avés le maniemment du plus noble Empire d'icy bas. Quoy souffirrez vous de voir un Gentil-homme de si bonne volonté sans l'employer & sans le secourir? Voulez vous qu'il emporte la premiere gloire du monde par dessus vous, & que le triomphe de cet affaire luy demeure sans que vous y participiés? Non, non, Madame, il faut que le tout vous en soit rapporté, & que comme les étoiles empruntent leur lumiere du soleil, aussi que du Roy & de vous qui nous l'avés donné toutes les belles actions des François dependent. Il faut donc prevenir cette gloire, & ne la céder à autre, tandis que vous avés un Poutrincourt bon François, & qui a servi le feu-Roy de regrettable memoire vôtre Epoux (que Dieu absolve) en des affaires d'estat dont les histoires ne font mention. En haine dequoy sa maison & ses biens ont passé par l'examen du feu. Il ne passe point l'Ocean pour voir le païs, comme ont fait préque tous les autres qui ont entrepris de semblables navigations aux dépens de noz Roys. Mais il montre par effectz quelle est son intention, si bien qu'on n'en peut point douter, & ne hazarderez rien maintenant quand vôtre Majesté l'employera à bon escient à l'amplification de la religion Chrétienne és terres Occidentales d'outre mer. Vous reconisnez son zele, le vôtre est incomparable, mais il faut aviser où se pourra mieux faire vôtre emploi. Je louë les Princesses & Dames qui depuis quinze ans ont donné de leurs biens pour le repos de ceux ou celles qui se veulent sequestrer du monde. Mais j'estime (sauf correction) que leur pieté seroit plus illustre si elle se montrait envers ces pauvres peuples, Occidentaux qui gemissent, & dont le defaut d'instruction crie vengeance à Dieu contre ceux que les peuvent ayder à estre Chrétiens, & ne le font pas. Une Royne de Castille a esté cause que la religion Chrétienne a esté portée és terres que tient l'Hespagnol en Occident: faites ô lumiere des Roynes du monde, que par vous bientot ce monde nouveau où il n'est point encore connu. Or reprenant le fil de mon Histoire, puisque nous avons parlé du voyage dudit Sieur de Poutrincourt, il ne sera point hors de propos si apres avoir touché les incommodités & longueurs de sa navigation, qui l'ont reculé d'un an, nous disons un mot du retour de son vaisseau. Ce que sera bref, d'autant qu'ordinairement sont brèves les navigations qui se font des terres Occidentales en deça hors le Tropique du Cancer. J'ay rendu la raison de cela en mon Histoire de la Nouvelle-France, où je renvoye le Lecteur: comme aussi pour sçavoir la raison pourquoy en Eté la mer y est remplie de brumes en telle sorte que pour un jour serein il y en a deux de brouillars: & deux fois m'y suis trouvé parmi des brumes de huit jours entiers. Ceci a esté cause que ledit Sieur de Poutrincourt renvoyant son fils en France pour faire nouvelle charge, il a demeuré aussi long temps à gagner le grand Banc aux Moruës depuis le Port Royal, comme à gagner la France depuis ledit Banc: & toutefois depuis icelui Banc jusques à la terre de France il y a huit cens bonnes lieuës: & de là même jusques audit Port Royal il n'y a gueres plus de trois cens. C'est sur ledit Banc qu'on trouve ordinairement tout l'Eté force

navires qui font la Pecherie des Moruës qu'on apporte pardeça, lesquelles on appelle Moruës de Terre-neuve. Ainsi le fils dudit Sieur de Poutrincourt (dit le Baron de Saint Just) arrivant audit Banc fit provision de viande freche, & pecherie de poisson. En quoy faisant il eut en rencontre un navire Rochelois & un autre du Havre de Grace, d'où il eut nouvelles de la mort lamentable de nôtre defunct bon Roy, sans sçavoir par qui, ni comment. Mais apres eu en rencontre un autre navire Anglois, d'où il entendit la même chose, accusans du parricide des gens que je ne veux ici nommer: car ils le disoient par haine & envie, n'ayans plus grans adversaires qu'eux. En quinze jours donc ledit Sieur de Saint Just fut rendu dudit Banc en France ayant toujours eu vent en poupe: navigation certes beaucoup plus agreable, que celle du vingt-sixieme de Février mentionnée ci-dessus. Les gens du Sieur de Monts partirent du Havre de Grace neuf ou dix jours apres le dit 26 Février pour aller à Kebec, 40 lieuës pardela la riviere de Saguenay, où icelui Sieur de Monts s'est fortifié. Mais ilz furent contraints de relacher pour les mauvais vents. Et là dessus courut un bruit que le Sieur de Poutrincourt estoit peri en mer, & tout son equipage. A quoy je n'adjoutay onques foy, croyant pour certain que Dieu l'aidera, & le fera passer par-dessus toutes difficultez. Nous n'avons encore nouvelles dudit Kebec, & en attendons bientôt. Mais je puis dire pour la verité que si jamais quelque chose de bon reüssit de la Nouvelle France la posterité ne aura de l'obligation audit Sieur de Monts autheur de ces choses, auquel si on n'eust point oté le privilege qui lui avoit esté baillé pour la traite des Castors & autres pelleteries, aujourd'hui nous aurions force bestiaux, arbres fruitiers, peuples & batimens en la dite province. Car il a desiré ardamment de voir pardela les affaires etablies à l'honneur de Dieu & de la France. Et jaçoit qu'on lui ait oté le sujet de continuer, si ne s'est il point decouragé jusques à present de faire ce qu'il a peu, ayant fait batir un Fort audit Kebec, avec des logemens fort beaux & commodes. En ce lieu de Kebec cette grande & immense riviere de Canada est reduite à l'étrouit, & n'a que la portée d'un fauconneau de large, abondante en poissons autant que riviere du monde. Pour le pays il est beau à merveilles, & abondant en chasse. Mais estant en pays plus froid que le port Royal, assavoir quatre vingtz lieuës plus au Nort, aussi la pelleterie y est-elle beaucoup plus belle. Car (entre autres) les Renars y sont noirs, & d'un poil si beau, qu'il semble faire honte à la Martre. Les Sauvages du Port Royal y peuvent aller en dix ou douze jours par le moyen des rivieres sur lesquelles ils navigent préque jusques à la source, & de là portans leurs petits canots d'écorce par quelque espace dans les bois, ils gagnent un autre riviere qui va tomber dans ledit fleuve de Canada: & ainsi expedient bien-tot de longs voyages: ce que de nous-mêmes ne sçaurions faire en l'etat qu'est le païs. Et par mer audit Kebec il y a dudit Port Royal plus de quatre cens lieuës en allant par le Cap Breton. Ledit Sieur de Monts y avoit envoyé des vaches dés il y a deux ans & demi, mais faute de quelque femme de village qui entendist le le gouvernement d'icelles, on en a laissé mourir la pluspart en se dechargeant de leurs veaux. En quoy se reconoit comme une femme est necessaire en une maison, laquelle je ne sçay pourquoy tant de gens rejettent, & ne s'en peuvent passer. Quant à moy je seray toujours d'avis qu'en quelque habitation que ce soit on ne fera jamais fruit sans la compagnie des femmes. Sans elles la vie est triste, les maladies viennent, & meurt-on sans secours. C'est pourquoy je me mocque de ces mysogames qui leur ont voulu tant de mal, & particulierement j'en veux à ce fol qu'on a mis au nombre des sept Sages, lequel disoit que la femme est un mal necessaire, veu qu'il n'y a bien au monde comparable à elle. Aussi Dieu l'a il baillée *pour compagne à l'homme, afin de l'aider & consoler*: et le Sage dit que *Malheureux est l'homme qui est seul, car il n'a personne que l'échauffe, & s'il tombe en la fosse il n'a personne pour le relever*. Que s'il y a des femmes folles, il faut estimer que les hommes ne sont poins sans faute. De ce defaut de vaches plusieurs se sont ressentis, car estant tombés malades ilz n'ont pas eu toutes les douceurs qu'autrement ils eussent eües, & s'en sont allez promener aux champs Elisées. Un autre qui avoit esté de nôtre voyage, n'eut point la patience d'attendre cela' & voulut gagner le ciel par escalade dés le commencement de son arrivée, par une conspiration contre le sieur Champlein son Capitaine. Les complices furent condamnés aux galeres, & ramenés en France. L'Été venu assavoir il y a un an, ledit Champlein desireux de voir le païs des Iroquois, afin qu'en son absence les Sauvages ne se saisissent point de son Fort, il leur persuada d'aller là faire la guerre, & partirent avec lui & deux autres François, en nombre de quatre-vingts ou cent, jusques au lac desdits Iroquois, à deux cens lieuës loin dudit Kebec. De tout temps il y a eu guerre entre ces deux nations, comme entre les Souriquois & Armouchiquois: & se sont quelquefois elevés les Iroquois jusques au nombre de huit mille hommes, pour guerroyer & exterminer tous ceux qui habitoient la grande riviere de Canada: comme il est à croire qu'ils ont fait, d'autant que là n'est plus aujourd'hui le langage qui s'y parloit au temps de Jacques Quartier, qui y fit, il y a quatre-vingts ans. Ledit Champlein avec ses troupes arrivé là, ilz ne se peurent si bien cacher qu'ilz ne fussent apperceuz de ces peuples, qui ont toujours des sentinelles sur les avenues de leurs ennemis: & s'estans les uns & les autres bien remparés, il fut convenu entre eux de ne point combattre pour ce jour là, mais de remettre l'affaire au lendemain. Le temps lors estoit serein: si bien que l'Aurore n'eut point plutot chassé les ombres de la nuit, que la rumeur s'emeût par tout le camp. Quelque enfant perdu des Iroquois ayant voulu sortir de ses rampars, fut transpercé non d'un trait d'Apollon, ou de l'Archerot aux yeux bendés, mais d'un vray trait materiel & bien poignant qui le mit à la renverse. Là dessus, la colere monte au front des offensés & chacun se met en ordre pour attaque & se defendre. Comme la troupe des Iroquois s'avançoit, Champlein qui avoit chargé son mousquet à deux balles, voyant deux Iroquois marcher devant avec des panaches sur la tête, se douta que c'estoient deux Capitaines, & voulut s'avancer pour les mirer. Mais les Sauvages de Kebec l'empecherent, disans: Il n'est pas bon qu'ilz te voyent, car incontinent, n'ayans point accoutumé de voir telles gens, ilz s'en fuiront. Mais retire toy derriere le premier rang des nôtres, & puis quand nos serons prêts, tu devanceras. Ce qu'il fit: & par ce moyen furent les deux Capitaines tout ensemble emportés d'un coup de mousquet. Lors victoire gagnée. Car chacun se debende, & ne restoit qu'à poursuivre. Ce qui fut fait avec peu de resistance, & emporterent environ cinquante têtes de leurs ennemis, dont au retour ilz firent de merveilleuse fêtes en Tabagies,



**EXTRAIT DU REGISTRE
DE BAPTEME DE L'EGLISE DU
Port Royal en la Nouvelle
France**

***LE JOUR SAINT JEHAN
Baptiste 24 de Juin.***

1.



EMBERTOU grand Sagamos âgé de plus de cent ans a esté baptizé par Messire Jessé Fleche Pretre, & nommé HENRY par Monsieur de Poutrincourt au nom du Roy.

2. MEMBERTOUCOICHIS (dit Judas) fils ainé de Membertou âgé de plus de 60 ans, aussi baptizé, & nommé LOUIS par Monsieur de Biencour au nom de Monsieur le Dauphin.

3. Le fils ainé de Membertoucoichis dit à present Louïs Membertou, âgé de cinq ans, baptizé & tenu par Monsieur de Poutrincourt, qui l'a nommé JEHAN de son nom.

4. La fille ainée dudit Luis âgée de treze ans aussi baptizée, & nommée CHRISTINE par ledit Sieur de Poutrincourt au nom de Madame la fille ainée de France.

5. La seconde fille dudit Louis âgée d'onze ans aussi baptizée, & nommée ELIZABETH par ledit Sieur de Poutrincourt au nom de Madame la fille puisnée de France.

6. La troisieme fille dudit Louïs tenu: par ledit Sieur de Poutrincourt au nom de Madame sa femme aussi baptizée, nommée CLAUDE.

7. La 4e fille dudit Louïs tenuë par Monsieur de Coulogne pour Mademoiselle sa mere, a eu nom CATHERINE.

8. La 5e fille dudit Louïs a eu nom JEHANNE ainsi nommée par ledit Sieur de Poutrincourt au nom d'une de ses filles.

9. L 6e fille dudit Louïs tenuë par René Maheu a esté nommée CHARLOTTE du nom de sa mere.

10. ACTAUDINECH' troisieme fils dudit Henri Membertou a esté nommé PAUL par ledit Sieur de Poutrincourt au nom du Pape Paul.

11. La femme dudit Paul a esté nommée RENÉE du nom de Madame d'Ardanville.

12. La femme dudit Henri a esté tenuë par le dit Sieur de Poutrincourt au nom de la Royme, & nommée MARIE de son nom.

13. La fille dudit Henri tenuë par ledit Sieur de Poutrincourt & nommée MARGUERITE au nom de la Royme Marguerite.

14. L'une des femmes dudit Louïs tenuë par Monsieur de Jouï pour Madame de Sigogne, nommée de son nom.

15. L'autre femme dudit Louïs tenuë par le dit Sieur de Poutrincourt au nom de Madame de

Dampierre.

16. ARNESY cousin dudit Henri a esté tenu par ledit Sieur de Poutrincourt au nom de Monsieur le Nonce, & nommé ROBERT de son nom.

17. AGOUDIGOUEN aussi cousin dudit Henri a esté nommé NICOLAS par ledit Sieur de Poutrincourt au nom de Monsieur des Noyers Advocat au Parlement de Paris.

18. La femme du dit Nicolas tenuë par ledit Sieur de Poutrincourt au nom de Monsieur son neveu, a eu nom PHILIPPE.

19. La fille ainée d'iceluy Nicolas tenuë par le dit Sieur pour Madame de Belloy sa niepce, & nommée LOUISE de son nom.

20. La puisnée dudit Nicolas tenuë par le dit Sieur pour Jacques de Salazar son fils, a esté nommée JACQUELINE.

21. Une niepce dudit Henri tenuë par Monsieur de Coulogne au nom de Mademoiselle de Grandmare, & nommée ANNE de son nom.

LOUÉ SOIT DIEU.

*** END OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK CONVERSION DES SAUVAGES QUI ONT ESTÉ BAPTIZÉS EN LA NOUVELLE FRANCE, CETTE ANNÉE 1610 ***

Updated editions will replace the previous one—the old editions will be renamed.

Creating the works from print editions not protected by U.S. copyright law means that no one owns a United States copyright in these works, so the Foundation (and you!) can copy and distribute it in the United States without permission and without paying copyright royalties. Special rules, set forth in the General Terms of Use part of this license, apply to copying and distributing Project Gutenberg™ electronic works to protect the PROJECT GUTENBERG™ concept and trademark. Project Gutenberg is a registered trademark, and may not be used if you charge for an eBook, except by following the terms of the trademark license, including paying royalties for use of the Project Gutenberg trademark. If you do not charge anything for copies of this eBook, complying with the trademark license is very easy. You may use this eBook for nearly any purpose such as creation of derivative works, reports, performances and research. Project Gutenberg eBooks may be modified and printed and given away—you may do practically ANYTHING in the United States with eBooks not protected by U.S. copyright law. Redistribution is subject to the trademark license, especially commercial redistribution.

START: FULL LICENSE
THE FULL PROJECT GUTENBERG LICENSE
PLEASE READ THIS BEFORE YOU DISTRIBUTE OR USE THIS WORK

To protect the Project Gutenberg™ mission of promoting the free distribution of electronic works, by using or distributing this work (or any other work associated in any way with the phrase “Project Gutenberg”), you agree to comply with all the terms of the Full Project Gutenberg™ License available with this file or online at www.gutenberg.org/license.

Section 1. General Terms of Use and Redistributing Project Gutenberg™ electronic works

1.A. By reading or using any part of this Project Gutenberg™ electronic work, you indicate that you have read, understand, agree to and accept all the terms of this license and intellectual property (trademark/copyright) agreement. If you do not agree to abide by all the terms of this agreement, you must cease using and return or destroy all copies of Project Gutenberg™ electronic works in your possession. If you paid a fee for obtaining a copy of or access to a Project Gutenberg™ electronic work and you do not agree to be bound by the terms of this agreement, you may obtain a refund from the person or entity to whom you paid the fee as set forth in paragraph 1.E.8.

1.B. “Project Gutenberg” is a registered trademark. It may only be used on or associated in any way with an electronic work by people who agree to be bound by the terms of this agreement. There are a few things that you can do with most Project Gutenberg™ electronic works even without complying with the full terms of this agreement. See paragraph 1.C below. There are a lot of things you can do with Project Gutenberg™ electronic works if you follow the terms of this agreement and help preserve free future access to Project Gutenberg™ electronic works. See paragraph 1.E below.

1.C. The Project Gutenberg Literary Archive Foundation (“the Foundation” or PGLAF), owns a compilation copyright in the collection of Project Gutenberg™ electronic works. Nearly all the individual works in the collection are in the public domain in the United States. If an individual work is unprotected by copyright law in the United States and you are located in

the United States, we do not claim a right to prevent you from copying, distributing, performing, displaying or creating derivative works based on the work as long as all references to Project Gutenberg are removed. Of course, we hope that you will support the Project Gutenberg™ mission of promoting free access to electronic works by freely sharing Project Gutenberg™ works in compliance with the terms of this agreement for keeping the Project Gutenberg™ name associated with the work. You can easily comply with the terms of this agreement by keeping this work in the same format with its attached full Project Gutenberg™ License when you share it without charge with others.

1.D. The copyright laws of the place where you are located also govern what you can do with this work. Copyright laws in most countries are in a constant state of change. If you are outside the United States, check the laws of your country in addition to the terms of this agreement before downloading, copying, displaying, performing, distributing or creating derivative works based on this work or any other Project Gutenberg™ work. The Foundation makes no representations concerning the copyright status of any work in any country other than the United States.

1.E. Unless you have removed all references to Project Gutenberg:

1.E.1. The following sentence, with active links to, or other immediate access to, the full Project Gutenberg™ License must appear prominently whenever any copy of a Project Gutenberg™ work (any work on which the phrase “Project Gutenberg” appears, or with which the phrase “Project Gutenberg” is associated) is accessed, displayed, performed, viewed, copied or distributed:

This eBook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this eBook or online at www.gutenberg.org. If you are not located in the United States, you will have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

1.E.2. If an individual Project Gutenberg™ electronic work is derived from texts not protected by U.S. copyright law (does not contain a notice indicating that it is posted with permission of the copyright holder), the work can be copied and distributed to anyone in the United States without paying any fees or charges. If you are redistributing or providing access to a work with the phrase “Project Gutenberg” associated with or appearing on the work, you must comply either with the requirements of paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 or obtain permission for the use of the work and the Project Gutenberg™ trademark as set forth in paragraphs 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.3. If an individual Project Gutenberg™ electronic work is posted with the permission of the copyright holder, your use and distribution must comply with both paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 and any additional terms imposed by the copyright holder. Additional terms will be linked to the Project Gutenberg™ License for all works posted with the permission of the copyright holder found at the beginning of this work.

1.E.4. Do not unlink or detach or remove the full Project Gutenberg™ License terms from this work, or any files containing a part of this work or any other work associated with Project Gutenberg™.

1.E.5. Do not copy, display, perform, distribute or redistribute this electronic work, or any part of this electronic work, without prominently displaying the sentence set forth in paragraph 1.E.1 with active links or immediate access to the full terms of the Project Gutenberg™ License.

1.E.6. You may convert to and distribute this work in any binary, compressed, marked up, nonproprietary or proprietary form, including any word processing or hypertext form. However, if you provide access to or distribute copies of a Project Gutenberg™ work in a format other than “Plain Vanilla ASCII” or other format used in the official version posted on the official Project Gutenberg™ website (www.gutenberg.org), you must, at no additional cost, fee or expense to the user, provide a copy, a means of exporting a copy, or a means of obtaining a copy upon request, of the work in its original “Plain Vanilla ASCII” or other form. Any alternate format must include the full Project Gutenberg™ License as specified in paragraph 1.E.1.

1.E.7. Do not charge a fee for access to, viewing, displaying, performing, copying or distributing any Project Gutenberg™ works unless you comply with paragraph 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.8. You may charge a reasonable fee for copies of or providing access to or distributing Project Gutenberg™ electronic works provided that:

- You pay a royalty fee of 20% of the gross profits you derive from the use of Project Gutenberg™ works calculated using the method you already use to calculate your applicable taxes. The fee is owed to the owner of the Project Gutenberg™ trademark, but he has agreed to donate royalties under this paragraph to the Project Gutenberg Literary Archive

Foundation. Royalty payments must be paid within 60 days following each date on which you prepare (or are legally required to prepare) your periodic tax returns. Royalty payments should be clearly marked as such and sent to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation at the address specified in Section 4, "Information about donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation."

- You provide a full refund of any money paid by a user who notifies you in writing (or by e-mail) within 30 days of receipt that s/he does not agree to the terms of the full Project Gutenberg™ License. You must require such a user to return or destroy all copies of the works possessed in a physical medium and discontinue all use of and all access to other copies of Project Gutenberg™ works.
- You provide, in accordance with paragraph 1.F.3, a full refund of any money paid for a work or a replacement copy, if a defect in the electronic work is discovered and reported to you within 90 days of receipt of the work.
- You comply with all other terms of this agreement for free distribution of Project Gutenberg™ works.

1.E.9. If you wish to charge a fee or distribute a Project Gutenberg™ electronic work or group of works on different terms than are set forth in this agreement, you must obtain permission in writing from the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the manager of the Project Gutenberg™ trademark. Contact the Foundation as set forth in Section 3 below.

1.F.

1.F.1. Project Gutenberg volunteers and employees expend considerable effort to identify, do copyright research on, transcribe and proofread works not protected by U.S. copyright law in creating the Project Gutenberg™ collection. Despite these efforts, Project Gutenberg™ electronic works, and the medium on which they may be stored, may contain "Defects," such as, but not limited to, incomplete, inaccurate or corrupt data, transcription errors, a copyright or other intellectual property infringement, a defective or damaged disk or other medium, a computer virus, or computer codes that damage or cannot be read by your equipment.

1.F.2. LIMITED WARRANTY, DISCLAIMER OF DAMAGES - Except for the "Right of Replacement or Refund" described in paragraph 1.F.3, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the owner of the Project Gutenberg™ trademark, and any other party distributing a Project Gutenberg™ electronic work under this agreement, disclaim all liability to you for damages, costs and expenses, including legal fees. YOU AGREE THAT YOU HAVE NO REMEDIES FOR NEGLIGENCE, STRICT LIABILITY, BREACH OF WARRANTY OR BREACH OF CONTRACT EXCEPT THOSE PROVIDED IN PARAGRAPH 1.F.3. YOU AGREE THAT THE FOUNDATION, THE TRADEMARK OWNER, AND ANY DISTRIBUTOR UNDER THIS AGREEMENT WILL NOT BE LIABLE TO YOU FOR ACTUAL, DIRECT, INDIRECT, CONSEQUENTIAL, PUNITIVE OR INCIDENTAL DAMAGES EVEN IF YOU GIVE NOTICE OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGE.

1.F.3. LIMITED RIGHT OF REPLACEMENT OR REFUND - If you discover a defect in this electronic work within 90 days of receiving it, you can receive a refund of the money (if any) you paid for it by sending a written explanation to the person you received the work from. If you received the work on a physical medium, you must return the medium with your written explanation. The person or entity that provided you with the defective work may elect to provide a replacement copy in lieu of a refund. If you received the work electronically, the person or entity providing it to you may choose to give you a second opportunity to receive the work electronically in lieu of a refund. If the second copy is also defective, you may demand a refund in writing without further opportunities to fix the problem.

1.F.4. Except for the limited right of replacement or refund set forth in paragraph 1.F.3, this work is provided to you 'AS-IS', WITH NO OTHER WARRANTIES OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR ANY PURPOSE.

1.F.5. Some states do not allow disclaimers of certain implied warranties or the exclusion or limitation of certain types of damages. If any disclaimer or limitation set forth in this agreement violates the law of the state applicable to this agreement, the agreement shall be interpreted to make the maximum disclaimer or limitation permitted by the applicable state law. The invalidity or unenforceability of any provision of this agreement shall not void the remaining provisions.

1.F.6. INDEMNITY - You agree to indemnify and hold the Foundation, the trademark owner, any agent or employee of the Foundation, anyone providing copies of Project Gutenberg™ electronic works in accordance with this agreement, and any volunteers associated with the production, promotion and distribution of Project Gutenberg™ electronic works, harmless from all liability, costs and expenses, including legal fees, that arise directly or indirectly from any of the following which you do or cause to occur: (a) distribution of this or any

Project Gutenberg™ work, (b) alteration, modification, or additions or deletions to any Project Gutenberg™ work, and (c) any Defect you cause.

Section 2. Information about the Mission of Project Gutenberg™

Project Gutenberg™ is synonymous with the free distribution of electronic works in formats readable by the widest variety of computers including obsolete, old, middle-aged and new computers. It exists because of the efforts of hundreds of volunteers and donations from people in all walks of life.

Volunteers and financial support to provide volunteers with the assistance they need are critical to reaching Project Gutenberg™'s goals and ensuring that the Project Gutenberg™ collection will remain freely available for generations to come. In 2001, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation was created to provide a secure and permanent future for Project Gutenberg™ and future generations. To learn more about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation and how your efforts and donations can help, see Sections 3 and 4 and the Foundation information page at www.gutenberg.org.

Section 3. Information about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

The Project Gutenberg Literary Archive Foundation is a non-profit 501(c)(3) educational corporation organized under the laws of the state of Mississippi and granted tax exempt status by the Internal Revenue Service. The Foundation's EIN or federal tax identification number is 64-6221541. Contributions to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation are tax deductible to the full extent permitted by U.S. federal laws and your state's laws.

The Foundation's business office is located at 809 North 1500 West, Salt Lake City, UT 84116, (801) 596-1887. Email contact links and up to date contact information can be found at the Foundation's website and official page at www.gutenberg.org/contact

Section 4. Information about Donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

Project Gutenberg™ depends upon and cannot survive without widespread public support and donations to carry out its mission of increasing the number of public domain and licensed works that can be freely distributed in machine-readable form accessible by the widest array of equipment including outdated equipment. Many small donations (\$1 to \$5,000) are particularly important to maintaining tax exempt status with the IRS.

The Foundation is committed to complying with the laws regulating charities and charitable donations in all 50 states of the United States. Compliance requirements are not uniform and it takes a considerable effort, much paperwork and many fees to meet and keep up with these requirements. We do not solicit donations in locations where we have not received written confirmation of compliance. To SEND DONATIONS or determine the status of compliance for any particular state visit www.gutenberg.org/donate.

While we cannot and do not solicit contributions from states where we have not met the solicitation requirements, we know of no prohibition against accepting unsolicited donations from donors in such states who approach us with offers to donate.

International donations are gratefully accepted, but we cannot make any statements concerning tax treatment of donations received from outside the United States. U.S. laws alone swamp our small staff.

Please check the Project Gutenberg web pages for current donation methods and addresses. Donations are accepted in a number of other ways including checks, online payments and credit card donations. To donate, please visit: www.gutenberg.org/donate

Section 5. General Information About Project Gutenberg™ electronic works

Professor Michael S. Hart was the originator of the Project Gutenberg™ concept of a library of electronic works that could be freely shared with anyone. For forty years, he produced and distributed Project Gutenberg™ eBooks with only a loose network of volunteer support.

Project Gutenberg™ eBooks are often created from several printed editions, all of which are confirmed as not protected by copyright in the U.S. unless a copyright notice is included. Thus, we do not necessarily keep eBooks in compliance with any particular paper edition.

Most people start at our website which has the main PG search facility: www.gutenberg.org.

This website includes information about Project Gutenberg™, including how to make donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, how to help produce our new eBooks, and how to subscribe to our email newsletter to hear about new eBooks.